



Le 2 juin 2021

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAILLAC SUR VIENNE

Du vendredi 28 mai 2021

A 19 Heures 15.

**SALLE POLYVALENTE DE CHAILLAC SUR VIENNE (Contexte COVID 19).**

Convocation en date du 20 mai 2021.

Présents : Mrs, GRANET Jean-Pierre maire, GAULTIER Cyril maire-adjoint, LEBREAU Didier conseiller municipal délégué, ARNAUD Michaël, GRANET Jean- François, MAVALEIX Matthieu, VAUBERT Florent, conseillers municipaux.

Mmes, CHAMINADE Marie-Claude maire-adjoint, GROS Céline conseillère municipale déléguée, BARUCHE Christelle, BOISSOU Muriel, LUC Marjorie, MOUSNIER Mélanie, conseillères municipales.

Excusés : Mme CHASSIN Brigitte, Mr VILLESSANGE Mathieu, conseillers municipaux.

Monsieur Matthieu MAVALEIX a été désigné secrétaire de séance.

2 Pouvoirs :

Madame Brigitte CHASSIN, conseillère municipale, à monsieur Jean-Pierre GRANET, maire

Monsieur Mathieu VILLESSANGE, conseiller municipal à monsieur Didier LEBREAU, conseiller municipal délégué.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal, en date du 10 avril 2021, approuvé à l'unanimité.

Autorisation unanime donnée au maire de signer, avec monsieur le président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, la convention de mise à disposition des services techniques de la commune de Chaillac, au profit de la CCPOL, dans le cadre de l'entretien des espaces végétalisés de l'assainissement collectif de la commune.

Décision unanime de retenir les taux de promotion d'avancement de grade des agents communaux fixés à 100% et validés favorablement par le Comité Technique Paritaire le 9 avril 2021.

Demande unanime à l'Agence Postale de clôturer le livret A de l'association « Les Petits Loups » dont les fonds seront versés dans un premier temps sur le compte de la commune puis reversés ensuite sur le compte bancaire de la Coopérative scolaire.

A la demande de la Poste, validation unanime de la voie dénommée « Route de Saillat sur Vienne » en lieux et places de « Route de Valette » en sachant que les services fiscaux avaient déjà enregistré cette appellation.

Décision unanime de procéder à la numérotation complémentaire de parcelles situées sur la voie dénommée « Rue des Vignes » au lieu d'implantation des 12 lots du futur lotissement privé de Terre et Vie.

Sollicitation unanime d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et du SEHV aux fins de financer des travaux d'éclairage public, au Pont de Gorre sur la RD 675 et à l'entrée du bourg à proximité de l'église et des ateliers municipaux dont le coût a été estimé respectivement à 630.00€ TTC et 1 470.00€ TTC par la Sas Batifolx.

Acceptation unanime de la cession gratuite au profit de la commune de Chaillac Sur Vienne de deux parcelles cadastrées section B N° 337 et N° 338 sises « Rue de Moissun » aux Quatre Routes de Moissun appartenant aux cohéritiers de monsieur Justin Chabaudie.

Autorisation unanime donnée au maire pour procéder à la modification du Plan Communal de Sauvegarde. (PCS).

Autorisation unanime donnée au maire de signer le contrat de mission de délégué à la protection des données avec la SAS GAIA sise à Brive La Gaillarde moyennant la somme de 650.00€ HT pour 2021 et 325.00€ HT pour les quatre années suivantes. (Grille tarifaire du contrat groupe CCPOL). (Arrêté municipal à prendre).

Décision unanime d'abattre le sapin et le cerisier sis entre la cour de l'école maternelle et la mairie ainsi que les deux sapins situés « Rue des Ecoles » face à la cour de l'école maternelle. Décision unanime de procéder à une nouvelle plantation d'arbres.

Compte rendu effectué par le maire relatif aux travaux en cours et à venir.

Compte rendu réalisé par le maire relatif aux réunions qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Finalisation de la mise en place d'un centre éphémère de vaccinations (Covid 19) à la mairie de Chaillac, le samedi 19 juin en matinée et le samedi 31 juillet 2021 en matinée.

Fin de la réunion à 21 heures 15.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GRANET.

Matthieu MAVALEIX.

